

**ASSOCIATION RÉGIONALE POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE [AR-18]
[AR-18 - IHEDN Poitou-Charentes] - RNA : W863004988 - Sirene : 448 263 913.**

Siège social : Préfecture de la Vienne – 7 place Aristide Briand – BP589 – 86021 Poitiers cedex

Procès-verbal

(corrigé et annoté)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 25 Juin 2022 à 9 h 30

Assemblée : au domicile de Jean-Claude DUCHET - 9 rue des Prés - Les Gibauds – 16000 Mornac

Restaurant : La Cour de Ruelle - 13 rue Jean-Maurice Poitevin - 16600 Ruelle-sur-Touvre

Présents (14) : Michel ARNOULT (17), Mark BILLOT (79), Donat BRANGER (79), Jean-Claude DUCHET (16), Dominique FAURE (16), Marc FIARD (86), Jean-Louis LOBSTEIN (79), Pierre MENANTEAU (16), Paul MORIN (17), Philippe MOUNIER (17), Muriel OUVRARD (16), Roger RENARD (17), Jacques TABARY (17) et Jean-Pierre VANOYE (79).

Représentés (avec pouvoirs) (24) : Patrick ANCEL (17), Michel BAQUIER (86), Alain BELLENGER (17), Didier BLAZQUEZ (86), Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE (17), Christian CHAUVET (17), Jean-Michel CLERE (17), Damien DJANIKIAN (86), Rémy DUMOND-FILLON (17), Bernard FONTAINE (79), Charles-Antoine GARCIA (86), Bernadette GRIGNON (17), Abderrazak HALLOUMI (86), Catherine HERAULT (17), Pierre JAGER (17), Louis JULIENNE (86), Robert KERRINCKX (17), Patrick LECOINTRE (86), Christian MALATIA (86), Thierry POULAIN-REHM (17), Christine PENOT (86), Bernard PIZON (86), Jean-Claude RODRIGUEZ (17) et Henri SCIARA (86).

Excusés (4) : Claudie DIAKATÉ (86), Hugues EUDELIN (86), Aïda JAAFAR (86) et Patrick LAGONOTTE (86).

Auditeurs 225^{ème} promotion régionale de l'IHEDN, invités excusés en tant que futurs adhérents (2) :

- Claude BUFFETEAU, Marc DESVERGNES, Patrick LAGONOTTE et Nicolas MOINET du comité 86.

Invité avec voix consultative comme ancien Président mais excusé : Antoine HARDY (86).

Le Président, **Paul MORIN**, ouvre la séance, en s'adressant à **Jean-Claude DUCHET** :

Monsieur le Président d'honneur de l'AR-18, cher Jean-Claude.

Je voudrais, au nom de l'Association régionale et de tous les présents, te remercier pour ton accueil. Tes intangibles valeurs humaines et ton sens du respect des hommes et des femmes qui composent notre association, sont les murs porteurs de toute construction durable.

J'assurerai moi-même, pendant ma mandature, la transmission de ces valeurs et je veillerai au respect des différences qui sont sources d'enrichissement et facteur de progression. Pour marquer cette journée, je souhaite te remettre, au nom de l'AR-18, ce témoignage d'amitié à toi et à ton épouse.

Avant d'ouvrir nos travaux, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue et excuser nos camarades absents du comité directeur qui se sont fait représenter par des pouvoirs.

Henri SCIARA (Président d'honneur), **Charles THOMAS** et **Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE** qui sont tous les trois malades. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Catherine HÉRAULT qui a des obligations familiales incontournables aujourd'hui.

Christian CHAUVET qui avait prévenu de longue date de son indisponibilité.

Aïda JAAFAR et **Damien DJANIKIAN** qui préparent activement un projet commun.

Antoine HARDY, notre autre Président d'honneur qui n'est pas dans la région actuellement.

Ils sont tous membres du comité directeur et ils nous manquent.

Plusieurs de nos autres camarades, membres adhérents de notre association régionale, se sont fait aussi représenter par pouvoir et je les en remercie personnellement. La liste des camarades représentés sera notée dans les différents procès-verbaux de ce jour.

Enfin, je souhaite personnellement la bienvenue à **Donat BRANGER** du comité des Deux-Sèvres et au Général (2S) **Roger RENARD** du comité de la Charente-Maritime qui ont bien voulu participer à nos assemblées générales.

Aujourd'hui, nous avons deux assemblées générales et un comité directeur à tenir. Je demande donc à chacun de faire preuve d'esprit de synthèse. Je vous propose donc les horaires suivants :

- 09 h 30 – 10 h 00 : Assemblée générale extraordinaire (AGE) ;
- 10 h 00 – 11 h 30 : Assemblée générale ordinaire (AGO) ;
- 11 h 30 – 11 h 45 : Comité directeur (CoDir).

Je déclare donc ouverte l'assemblée générale extraordinaire qui a pour objectif de voter la modification de nos statuts. À ce titre, je remercie la commission composée de **Mark BILLOT**, **Marc FIARD**, **Dominique FAURE**, **Christian CHAUVET** et **Philippe MOUNIER**, qui a travaillé longuement mais efficacement sur le sujet. Ils ont écouté, transcrit, modifié et réécrit pour en arriver à la version 13 qui a été avalisée par le Président de l'Union-IHEDN.

Je laisse donc la parole à **Philippe MOUNIER** pour terminer officiellement ce travail ».

Philippe MOUNIER observe tout d'abord que le toilettage des statuts était nécessaire dans la mesure où ceux en vigueur datent du 27 avril 2013 ; il souligne les points forts des nouveaux statuts (*à titre d'exemple : reconnaissance de l'intérêt général de l'association et valorisation des membres associés*).

Philippe MOUNIER commente ensuite la méthode de travail utilisée par la commission qui a pris en compte les statuts de l'Union-IHEDN et éditée pas moins de 12 versions pour finalement aboutir à une treizième version, validée le 10 mai 2022 par le Président de l'Union-IHEDN.

RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet des statuts dont chaque membre de l'AR-18 a reçu préalablement un exemplaire, approuve à l'unanimité les dits statuts.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au Trésorier en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

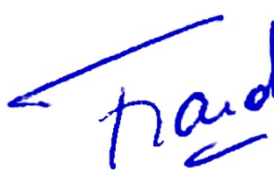
Après avoir constaté que l'ordre du jour est épuisé, le Président a clos la séance.

Le Président,



Paul MORIN

Le Secrétaire général,



Marc FIARD